



## Parrainer un enfant

Vous souhaitez parrainer un enfant pour son alimentation et sa scolarisation en offrant la somme de 650€

Vous pouvez également participer au parrainage d'un enfant en versant la somme de votre choix !

Une déduction fiscale est possible pour les parrains français.

Contactez nous !!!

Votre générosité peut  
changer la vie d'un  
enfant.

Des enfants sains et  
scolarisés peuvent  
changer le futur  
d'Haiti.

Pour toute information  
complémentaire et inscription au  
programme de parrainage géré  
par les Sœurs Dominicaines de la  
Présentation :

[centrepediatriquemp@gmail.com](mailto:centrepediatriquemp@gmail.com)

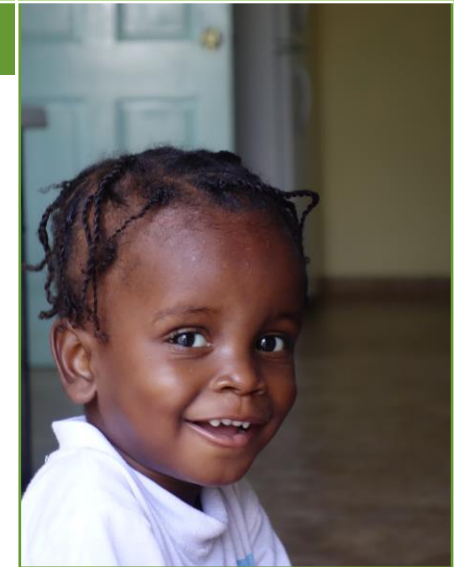
[www.centrepediatriquemariepous  
sepin.com](http://www.centrepediatriquemariepous<br/>sepin.com)



Centre Pédiatrique Marie



**UN ENFANT  
HAÏTIEN  
MALNUTRI A  
BESOIN DE  
VOTRE AIDE**



**Centre Pédiatrique  
Marie Poussepin  
Sœurs Dominicaines de  
la Présentation  
- Haïti -**

## De quoi s'agit-il ?

Les sœurs Dominicaines de la Présentation mènent, au Centre Pédiatrique Marie Poussepin en Haïti, un « Programme Nutrition » pour aider les enfants malnutris à retrouver un poids et des mesures anthropomorphiques normaux.

Malheureusement, les difficultés économiques des familles haïtiennes font souvent retomber les enfants dans la malnutrition une fois ce programme terminé.

Pour cette raison, les sœurs ont créé le « Programme Parrainage » pour continuer à soutenir la nutrition et la scolarisation des enfants.



### Etape 1 : le Programme Nutrition

(l'enfant a moins de 2 ans)

L'enfant est pris en charge par les sœurs, au Centre Pédiatrique de façon hebdomadaire.

Ce programme comprend :

- un suivi médical,
- des soins infirmiers, et
- un support nutritionnel.

### Etape 2 : le Parrainage commence

(l'enfant a entre 2 et 5 ans)

Pour éviter que l'enfant ne retombe dans la malnutrition, le soutien d'un parrain est bienvenu et nécessaire.

Votre don de 650€ permet à un enfant de :

- recevoir mensuellement un paquet alimentaire complet,
- couvrir les frais de scolarité de l'école maternelle,
- bénéficier à Noël d'un paquet alimentaire supplémentaire accompagné d'un cadeau.



### Etape 3 : le Parrainage peut continuer

(l'enfant a plus de 5 ans)

L'aide alimentaire cesse aux 5 ans de l'enfant et la priorité est donnée à sa scolarisation.

Le parrain peut continuer à accompagner l'enfant en finançant (entre 150€ et 300€ par an)

Les sœurs responsables du Centre Pédiatrique Marie Poussepin connaissent personnellement chacun des enfants du programme parrainage. Elles suivent attentivement leur scolarisation et vous informe en détails de la bonne utilisation de vos dons.